Formulaire de demande de BADGE d'accès en Zone Piétonne

Cadre réservé à l'administration :

N° badge .....
Validité du badge :.....

À remplir et déposer avec les pièces justificatives
préalablement photocopiées
Au Service Police Municipale / Affaires Commerciales
Forum Sébastien Nicolas 42300 ROANNE
Tel 04 77 23 21 45 – Mail policemunicipale@ville-roanne.fr
Horaires de 9 h à 17 h du lundi au vendredi

Demandeur : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :
Raison Sociale :

Demeurant / Exerçant dans la zone piétonne :

Adresse :

Tél Fixe : Tél Portable :
Adresse Mail :

Pour l'emplacement situé:

Adresse :

☐ même adresse qu'indiquée ci-dessus

Au titre de :
☐ Résident avec garage
☐ Professionnel avec garage privatif ou collectif avec
☐ VSL, Taxi
☐ Services d'urgence :
☐ Autres – Préciser : ☐ Travaux ☐ Déménagement ☐ Emménagement

Le badge est soumis à une caution de 30 euros qui sera encaissée et rendue à restitution de celui-ci.

Documents à fournir :

☐ Formulaire d'engagement
☐ Pièce d'identité (carte d'identité, passeport en cours de validité)

▶ **RESIDENT AVEC GARAGE**

☐ Justificatif de garage de moins de 3 mois indiquant l'adresse du garage
(Quittance du garage pour les locataires)
(Acte de vente indiquant le garage pour les propriétaires)
☐ Taxe d'habitation récente ou bail de location si pas encore de taxe d'habitation mentionnant l'adresse du garage

▶ **PROFESSIONNEL AVEC GARAGE**

☐ KBIS de moins de 3 mois (si adresse en zone piétonne, sinon fournir le bail commercial mentionnant l'adresse du garage)
☐ Taxe d'habitation récente ou bail de location si pas encore de taxe d'habitation indiquant le garage

▶ **VSL, TAXI**

☐ KBIS de moins de 3 mois

▶ **SERVICES D'URGENCE**

ATTENTION
- L'accès à la zone piétonne est réglementé en vertu de l'arrêté disponible auprès de la Direction Générale des Services Techniques.
- Le badge d'accès est délivré à titre personnel et l'autorisation pourra être révoquée en cas d'utilisation abusive.
- Le demandeur certifie avoir un usage exclusif de son emplacement situé à l'adresse indiquée ci-dessus et s'engage à respecter les dispositions de l'arrêté de la zone piétonne.
- Le demandeur certifie avoir pris connaissance de l'arrêté en vigueur.

Fait en deux exemplaires à ROANNE, le
Signature (précédée de la mention lu et approuvé)